

## Conseil Municipal du 17 janvier 2012

Prélude : présentation ADSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) par Philippe Guyot, chef de service.

### 3 missions :

- 1 Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) vers Thiers
- de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AMEO) → jeunes suivis à leur domicile
- de la prévention spécialisée → anciens quartiers nord de Clermont  
→ quartier St Jacques  
→ Riom Co et Volvic Sources et Volcans (demandé par le conseil général) axé sur l'aide éducative

Subventionné à 90/95% par le conseil général + par les mairies adhérentes (1€ / habitant)

Philippe Guyot dirige l'antenne Riom Co / VSV.

- 3 axes :
- 1- ouverture d'un lieu dédié aux jeunes
  - 2- actions auprès des gens du voyage
  - 3-interventions auprès des communes

1- Une salle existe à Riom, baptisée « L'Endroit » ([www.lendroit63.fr](http://www.lendroit63.fr))

L'accueil est anonyme et gratuit : accompagnement des jeunes en difficultés ou non, réponses aux questions diverses (scolarité, sexualité, problèmes familiaux, crise d'adolescence...)

En 2011, 110 jeunes et 70 parents ont défilé régulièrement à L'Endroit

2- présence quotidienne d'éducateurs auprès des gens du voyage pour établir une relation et les aider à mettre en place des projets (scolarité, sport...), les aider à accéder à des soins...

3- soutien de la jeunesse auprès des communes, réponses aux questions (surtout sur Riom et Volvic).

Ex. de La Moutade, où les jeunes se sont aujourd'hui constitués en association qui organise un événement festif avec la commune → rétablissement du dialogue

---

### Début du CM

2 excusés : Florence Chaumont et Claude Fatien ; 1 absent : Vincent Andrin.

CR dernière séance → pas de question, voté à l'unanimité

### I- Tarifs communaux

L'inflation a été de 2,5% en décembre mais de 2,1% sur l'ensemble de l'année 2011.

La proposition est d'appliquer ces 2,1% d'augmentation à tous les tarifs communaux (tarif exact +2,1% → arrondi à l'Euro inférieur).

Location salle polyvalente passe de 184€ à 187€ l'après-midi  
La ½ journée ou journée supplémentaire passe à 93€/jour

*Vote : 2 voix contre*

Location de la mairie annexe passe de 43€ à 44€

*Vote : 2 voix contre*

Concession cimetière de 5m<sup>2</sup> (50 ans) passe de 614€ à 627€  
Concession cimetière de 2,5m<sup>2</sup> (50 ans) passe de 307€ à 314€

*Vote : unanimité*

Concession 1 case colombarium (25 ans) passe de 614€ à 627€

*Vote : unanimité*

## **II - Avance sur investissement**

Sans objet

## **III - Instauration d'une IEMP**

Indemnité pour Exercice de Mission en Préfecture.

Objectif = harmoniser les salaires avec les personnes travaillant en préfecture : 1143,37€ /an pour un temps plein, corrigé d'un coefficient multiplicateur de 0,8 à 3

Pour Sarah Chevalier qui débute, on propose un coef de 0,8, soit pour un mi-temps 457,35€ : an soit 38,11€ : mois

*Vote : unanimité*

## **IV - Travaux**

On a appris début janvier que Marsat était éligible à la Dotation de l'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) → dossiers à déposer avant fin janvier, donc il faut aller vite.

Mr Ravel et Mme Descoeurs ont été recontactés pour proposer un projet d'aménagement de la ferme (Maison Vigier) et le bâtiment principal de l'école ; La commission des travaux est avancée au 30 janvier pour pouvoir déposer les dossiers le 31.

La décision soumise au vote est le dépôt de ces dossiers.

1- la ferme : tomber la grange et le dessus du lavoir + aménagements autour (pour obtenir la DETR, il faut qu'il y ait des aménagements).

*Vote : unanimité*

2- l'école : comme il y a une classe de maternelle en plus, il y a besoin d'une cantine plus grande  
Proposition = aménager la cantine en classe et construire une cantine (bâtiment en ossature bois, aux normes, ce qui inclut un accès handicapé).

*Vote : unanimité* (note : la cantine va empiéter sur le terrain de foot)

3- aménagement de la « caserne » des pompiers et du 1er étage de l'école pas à l'ordre du jour pour ces dossiers (peu réaliste d'avoir 3 subventions), leurs cas seront étudiés en fonction du budget disponible.

#### **V - Aménagement du chemin route de Volvic – St Genest**

Il faut aménager un 2ème accès à la rue des Chaneaux le temps des travaux.

Proposition d'empierrier les 500m de chemin qui va de la rue des Chaneaux à la route de Volvic. Ce chemin est sur la commune de Malauzat (autorisation donnée par le maire de Malauzat). Marsat paye l'intégralité des travaux.

Coût = 7660,38€

*Vote : unanimité*

#### **VI - Décharge Goudier**

Ce terrain de 14.000m<sup>2</sup> sert de décharge sauvage près du lotissement en construction. La commune a proposé à son propriétaire de le lui acheter pour 1€ symbolique. La promesse de vente signée le 16/01 (aux conditions suspensives de l'opposition du Conseil Municipal) et la vente devrait se faire en février.

Eurovia peut y déverser ses camions de gravats (sauf l'enrobé) issus du décaissement des terrains en construction, et en contrepartie ils devront araser le terrain à la fin des travaux.

*Vote : unanimité*

#### **VII - Convention avec SMAF**

Les délaissés de la construction de la route de Volvic ont été rachetés par l'EPF SMAF. Une haie de sapins gêne la visibilité pour les automobilistes → pour les couper (ils sont de toute façon amenés à disparaître), il faut signer une convention avec l'EPF SMAF pour que la commune soit autorisée à couper ces arbres.

*Vote : unanimité*

#### **VIII - Convention avec M. Massot**

M. Massot utilise et entretient régulièrement deux terrains (une bande de 2m de large, qui fait 250 m<sup>2</sup> et un autre terrain de 850 m<sup>2</sup>) jouxtant sa propriété à la limite des communes de Marsat et de Malauzat, mais ce terrain appartient à la commune.

Afin de régulariser la situation, la mairie propose de lui louer ce terrain moyennant 100 € /an (non cessible et avec interdiction de construire)

*Vote : unanimité*

#### **IX - Decision Modificative #4**

Rééquilibrage du budget entre opérations d'ordre / réelles sur la TVA SEMERAP

*Vote : unanimité*

## **X - Remboursement assurance**

Le Kangoo a été accidenté (vitre arrière cassée). Remboursement de Groupama du montant de la réparation (200,37€)

*Vote : unanimité*

## **XI - Activité danse**

Une convention a été signée avec l'intervenante, mais suite à un problème administratif avec son agent, il faut revoir la convention pour que la prestation soit facturée de l'intervenante à Marsat Bienvenue, puis de Marsat Bienvenue à la mairie.

Convention à réécrire pour Marsat Bienvenue, donc.

*Vote : unanimité*

## **XII - Prochaines dates**

### **Prochain CM le 21/02**

Prochain conseil communautaire le 9/02 à Mozac

Grosse journée projet de territoire le 17/03 à 9h à La Moutade

**Question d'Olivier** : quid de l'accès handicapés à l'école ?

Il est obligatoire d'avoir un diagnostic pour 2015 au plus tard

Un appel d'offre a été lancé auprès de divers cabinet, et un d'entre eux doit être choisi d'ici peu pour démarrer l'étude.